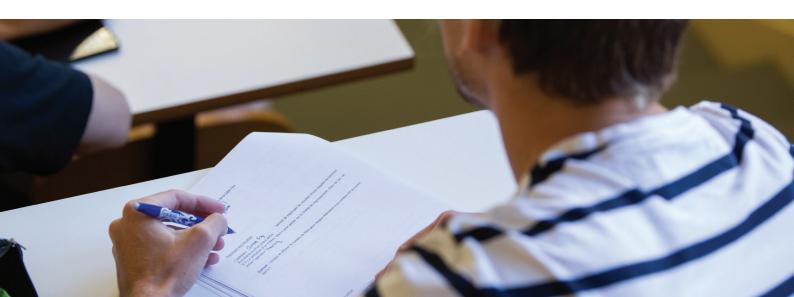
Cahier de prévention 2025-2026





Sommaire

Circulation	p. 03	
Stationnement		
Sécurité incendie		
Rôle du Serre-file et du Guide-file	p. 04	
Malaise - Incident - Accident	p. 05	
Respect de l'environnement	•	
Salles en libre accès		
Développement durable	p. 06	
Registre d'hygiène et de sécurité		
Sensibilisation aux violences		
Prévention des risques psychosociaux		
1 1 2		
Sanctions		



Circulation

Sur décision du Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) de l'IUT en date du 11/04/2001, la vitesse est limitée à 15 km/h dans l'enceinte de l'IUT. Le code de la route s'applique également à la circulation sur les voies de l'établissement. L'accès de l'établissement est interdit aux personnes non autorisées.

Stationnement

Selon leur affectation, les aires de stationnement sont repérées sur les plans par des couleurs différentes :

Etudiants	BLANC
Enseignants et Personnel	BLEU
Personnes handicapées*	Logo handicapé
Rue A.Camus	Déconseillé

^{*}Nous vous rappelons que les emplacements réservés aux personnes en situation de handicap sont STRICTEMENT réservés aux titulaires d'une carte de stationnement spécifique.



Seuls les véhicules équipés d'un macaron posé sur le pare-brise peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'IUT.

Il est interdit de stationner en dehors des zones autorisées. Les espaces libres devant l'entrée des bâtiments sont prévus pour l'accès des véhicules de secours, ainsi que pour faciliter l'évacuation en cas de sinistre.

En l'absence de place disponible au sein de l'IUT, le stationnement en dehors des places délimitées par un marquage de couleur blanche est interdit. Vous avez la possibilité de vous stationner sur le parking du stade Bruno BARINA, situé à 150 m de l'entrée de l'IUT.

Sécurité incendie

Les consignes en cas d'incendie

Donner l'alarme en brisant la glace d'un déclencheur manuel, puis enfoncer le bouton rouge.

Il est vivement conseillé de prendre connaissance des plans d'évacuation des locaux dans lesquels les personnes se trouvent.

Des exercices d'évacuation incendie sont organisés au cours de l'année universitaire. Ils ont pour objectif de valider la bonne compréhension de la conduite à tenir par les usagers.

Déclenchement de la sirène incendie

Vous ne devez jamais interpréter le bien fondé d'une alerte. Il y a obligation d'évacuation même pendant un examen.

Fermer les portes et fenêtres de la salle que vous quittez.

Ne pas utiliser les ascenseurs.

Évacuer le bâtiment en suivant le fléchage.

Garder son calme, ne jamais revenir sur ses pas, se rassembler aux points de rassemblement (carrés verts) sur le grand parking étudiants.

En cas d'impossibilité d'évacuer (Personne à Mobilité Réduite), rester dans la salle et se signaler aux fenêtres.

Ne réintégrer les locaux que sur l'ordre d'un personnel habilité.



Les étudiants et le personnel exerçant une fonction de pompier volontaire sont invités à se signaler auprès des chargés d'évacuation.

Rôle du Serre-file et du Guide-file

Quel est le rôle du Serre-file?

Le serre-file est chargé de suivre le groupe pris en charge par le guide d'évacuation, de s'assurer que personne ne reste en arrière, ou ne fait demi-tour. Il est chargé de vérifier les salles, les bureaux, les toilettes et enfin de maintenir les personnes groupées sur le lieu de rassemblement.

Tout personnel BIATSS est serre-file.

Quel est le rôle du Guide-file?

Le guide-file est une personne chargée de diriger les effectifs sinistrés vers des issues de secours, pendant une évacuation. Il les guide au point de rassemblement, en travaillant de concert avec le serre-file et sous la direction du responsable d'évacuation. Il rendra compte des effectifs manquants au responsable d'évacuation.

Tout enseignant est guide-file de son groupe d'étudiants.

Le responsable d'évacuation désignera deux personnes qui stopperont la circulation aux abords du point de rassemblement. Ces personnes seront identifiées par un gilet jaune.

Malaise - Incident - Accident

Pendant les heures d'enseignement, prendre contact avec le secrétariat de votre département qui alertera un secouriste.

En cas d'indisponibilité du secrétariat, prendre contact avec l'accueil de l'IUT ou l'astreinte.



Téléphone de l'accueil en interne : 9 ou 7400 ou 03 89 33 74 00.

Astreinte: 06 08 30 05 69.

En l'absence d'un personnel de l'IUT, prévenir le SAMU (15).

En cas de besoin, l'IUT est équipé d'un défibrillateur au rez-de-chaussée du bâtiment H (couloir des amphis Nord, Est, Ouest). Tout le monde est capable de s'en servir en suivant les consignes vocales données par l'appareil.

Respect de l'environnement

Il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans l'ensemble des locaux. Des cendriers sont prévus à l'extérieur.

Par mesure d'hygiène, il est interdit de boire et manger dans les salles de cours ou de TP. Nous vous remercions de laisser les salles de cours et de TP dans l'état où vous les avez trouvées en entrant

Salles en libre accès

En semaine, les horaires de fermeture de ces salles sont variables en fonction des départements. Dans tous les cas, vous devez impérativement libérer les salles avant 20H00.

Les consignes de sécurité sont affichées dans toutes les salles en libre-service.

En cas de problème vous pouvez appeler :

- L'accueil en faisant le 9 ou 74 00 en interne ou 03 89 33 74 00.
- L'agent d'astreinte au 06 08 30 05 69.

En cas de fermeture du bâtiment, il faut sortir par les portes anti-paniques.



Vous vous engagez à respecter le règlement intérieur de l'IUT de Mulhouse concernant le contrôle d'accès.

Développement durable

Le système de management de l'énergie de l'UHA a obtenu la certification ISO 50001.

Comment réduire mon impact énergétique?

- Éteindre les lumières.
- Éteindre les ordinateurs et les écrans.
- Signaler tout problème.
- Fermer les fenêtres et les volets.
- Débrancher les équipements.

Registres d'Hygiène et Sécurité

Vous trouverez sur le site de l'Université de Haute-Alsace (UHA) la démarche à suivre concernant le registre d'hygiène et sécurité :

https://e-services.uha.fr/fr/sante-securite/prevention-securite-environnement/registre-desante-et-securite-au-travail.html.

Sensibilisation aux violences

Une cellule d'alerte et d'écoute pour les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement est à votre disposition, que vous soyez victime ou témoin.

Vous pouvez la contacter par courriel à l'adresse signalement.violences@uha.fr.

Prévention des risques psychosociaux

Mise en place de l'adresse alecoute@uha.fr destinée à prendre en considération les situations d'agents, d'enseignants, ou d'enseignants-chercheurs particulièrement en difficulté.

Sanctions

Le non-respect des règles peut entraîner l'application de sanctions de différentes natures juridiques : administratives ou disciplinaires mais aussi pénales et civiles, notamment dans les cas de mise en danger d'autrui ou de dommages matériels et corporels.



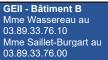
Ce document est une synthèse du Règlement intérieur santé et sécurité au travail consultable à l'adresse suivante :

https://e-services.uha.fr/fr/sante-securite/reglement-interieur.html.



Liste Sauveteur Secrouriste du Travail (SST)

Lors d'un incident, prévenir le secrétariat le <u>plus proche du lieu</u>, celui-ci se chargera d'appeler un Sauveteur Secouriste du Travail (SST)



GMP - Bâtiment C Mme Toudjani S. au 03.89.33.75.00 Mme Enderlen au 03.89.33.75.10

MMI & SGM - Bâtiment E

Mme Hochedez au 03.89.33.75.50 Mme Chemai au 03.89.33.75.80

GEA - Bâtiment D

Mme Bader au 03.89.33.74.90 Mme Erard au 03.89.33.74.50

MLT - Bâtiment G

Mme Nunes au 03.89.33.76.80

Scolarité - Bâtiment F

Mme Hassoun Mme Krauss au 03.89.33.74.00



NOM Prénom	TÉLÉPHONE
ANGUELOV Céline	03 89 33 74 20
BADER Morgane	03 89 33 74 90
GILJEAN Sylvain	03 89 33 75 18
HAMACHA Yazid	03 89 33 75 04
HASSOUN Aurélie	03 89 33 74 00 03 89 33 74 19
HUEBER Éric	03 89 33 76 00
KIEFFER Alexandre	03 89 33 76 55
KOHLER Sophie	03 89 33 76 60 03 89 33 62 91
MARSIQUET Cyril	03 89 33 75 09
ROBERT Aurélia	03 89 33 75 00
PRADO Maëlenn	03 89 33 74 12
STEGER Frédéric	03 89 33 76 01
STRUB Valérie	03 89 33 76 22

Màj 05/05/2025

Contact

IUT de Mulhouse

61 rue Albert Camus, 68093 Mulhouse

Tél: 03.89.33.74.00

Mail: iutmulhouse@uha.fr

Retrouvez l'IUT de Mulhouse sur :

www.iutmulhouse.uha.fr

Ou flashez le QR-Code!



Une question?

Vous pouvez contacter l'assistant de prévention de l'IUT de Mulhouse à l'adresse mail :

ap.iutmulhouse@uha.fr